

OMPI



SCIT/ITPWG/1/9
ORIGINAL : anglais
DATE : 26 juillet 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS RELATIFS AUX
TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

Première session
Genève, 3 – 7 septembre 2001

**RAPPORT DE SITUATION CONCERNANT LES SERVICES RELATIFS AUX
TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

Document établi par le Secrétariat

RAPPEL

1. La Division des services informatiques est responsable de l'infrastructure et de tous les systèmes informatiques opérationnels de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Elle s'articule en deux secteurs principaux, à savoir :

- a) Appui logistique, y compris les services de réseau, les services de l'Internet, les services relatifs aux systèmes et aux bases de données, l'assistance et la formation; et
- b) Maintenance des applications, y compris les applications informatiques destinées à répondre aux besoins de la Division de la gestion des ressources humaines (SIGAGIP et HR Access), de la Division des finances (FINAUT) ainsi que des systèmes mondiaux de protection de La Haye (DMAPS), de Madrid (MAPS/IMAPS) et du PCT (CASPIA/CASPRO).

2. Outre ses responsabilités fonctionnelles, la Division des services informatiques est aussi chargée du projet FOCUS et d'un projet d'installation d'un logiciel d'assistance destiné aux services d'assistance informatique, ainsi que de l'assistance liée au système PCT-EASY. Certaines activités menées dans le cadre du projet FOCUS par le personnel chargé de l'appui logistique sont aussi mentionnées dans le document SCIT/ITPWG/1/7.

DÉROULEMENT GLOBAL DES OPÉRATIONS

3. Les statistiques pour la période allant de janvier au 1^{er} juin 2001 sont les suivantes :

Appui logistique :

• Nombre total d'ordinateurs personnels raccordés au réseau de l'OMPI	plus de 1 500
• Nombre total de serveurs bureautiques	50
• Disponibilité des serveurs en réseau	99,90%
• Demandes d'assistance reçues	6 700
• Cours de formation suivis	171
• Consultations Intranet	5,9 millions
• Consultations Internet	60 millions
• Messages électroniques envoyés	427 000
• Messages électroniques reçus	592 100
• Achats informatiques	850 éléments (matériel et logiciel).

Maintenance des applications :

• Disponibilité des bases de données principales	99,73%
• Modules principaux modifiés	2 287

RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2001

4. Entre le mois de janvier et le 1^{er} juin 2001, les progrès suivants ont été réalisés :

Appui logistique :

- Mise à disposition des salles informatiques I et II du WIPONET (projet FOCUS)
- Appui logistique et développement suivis de l'infrastructure de réseau interne de l'OMPI
- Adaptation de 35 serveurs à la version 5 de Netware
- Adaptation des bases de données Oracle Production à la version 8.1.7, permettant l'utilisation du jeu de caractères UTF8
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Division des projets informatiques en ce qui concerne l'administration des systèmes et des bases de données
- Mise à disposition d'un site Web de l'OMPI en arabe
- Mise en place de l'infrastructure de la passerelle de paiement par carte de crédit.

Applications :

- Installation des interfaces d'application de la passerelle de paiement par carte de crédit (FINAUT/librairie électronique/système de publication);
- Modification extensive des systèmes du PCT (CASPIA/CASPRO) permettant l'application de la procédure découlant des modifications apportées au règlement en date du 1^{er} mars;
- Modifications des systèmes du PCT (CASPIA/CASPRO) dans le cadre du COR et des phases pilotes du projet IMPACT;
- Réexamen stratégique des moyens informatiques de Madrid et de La Haye (MAPS/DMAPS/IMAPS) par des consultants extérieurs;
- Extension de la BNPI Madrid Express;
- Refonte du disque compact ROMARIN;
- Réexamen de la production automatisée de lettres pour les systèmes d'application de Madrid et de La Haye (MAPS/DMAPS);
- Passage du SGML au XML pour les notifications électroniques de Madrid;
- Audit de sécurité des systèmes des finances (FINAUT) par des vérificateurs extérieurs.

**AMÉLIORATIONS, MODIFICATIONS ET NOUVELLES RÉALISATIONS
ENVISAGÉES POUR LE PROCHAIN EXERCICE**

5. La Division des services informatiques, en collaboration avec la Division des projets informatiques, élaborera un ensemble détaillé de procédures pour la réception des composantes des systèmes informatiques (matériel et logiciel) mises au point par la Division des projets informatiques. Ces procédures garantiront la programmation systématique de la livraison des composantes des systèmes dans un environnement de soutien, de sorte que les systèmes livrés soient correctement testés et assortis d'une documentation appropriée et qu'à l'avenir les activités d'appui soient dotées de toutes les ressources voulues.

Appui logistique :

- Mise en service d'un réseau à grande vitesse (1GB) reliant tous les bâtiments de l'OMPI (projet FOCUS)
- Actualisation du réseau interne de l'OMPI (projet FOCUS);
- Amélioration et extension de la salle informatique de l'OMPI;
- Refonte de l'Intranet avec intégration d'un moteur de recherche;
- Mise à disposition de la version russe du site Web de l'OMPI;
- Mise à jour de la librairie électronique;
- Mise à disposition d'un système de gestion de l'enseignement pour l'Académie mondiale de l'OMPI;
- Mise en service d'un logiciel d'assistance;
- Projet de rationalisation de la sécurité du système central (RACF).

Maintenance des applications :

- Introduction de procédures de comptabilité en ligne pour le Centre d'arbitrage et de médiation;
- Modification des procédures de comptabilité FINAUT résultant des modifications des règlements de Madrid et de La Haye;
- Mise en œuvre d'une procédure d'archivage des données du PCT (CASPIA);

- Modifications permettant l'extension du numéro de publication PCT (CASPIA/SPIDI/produits électroniques PCT);
- Autres modifications du système du PCT (CASPIA) pour le COR et les phases pilotes de l'IMPACT;
- Mise en place d'un serveur de télécopie pour Madrid et La Haye (MAPS/DMAPS);
- Extraits entièrement automatisés du registre pour les systèmes de Madrid et de La Haye (MAPS/DMAPS);
- Modifications des systèmes compte tenu des modifications à venir des règlements de Madrid et de La Haye (MAPS/DMAPS).

6. Le ITPWG est invité à prendre note du contenu du présent document et à formuler des observations y relatives.

[Fin du document]